

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Beauthuil-Saints légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M.JACOTIN.

Etaient présents :

M.JACOTIN Bernard	M.LE CHEVOIR Pierre	Mme VAN HOUTTE Sandrine
Mme MAURY Agathe	Mme DUTERTRE Josette	Mme THOMAS Irène
M. HUBERT Joël	Mme CHAMOUARD Christiane	M.TEILLARD Stéphane
Mme PAILLARD Virginie	M.THIBAUT Pascal	M.FAHY Bertrand (19h09)
M.PERRIN Jean-François	M.DOUX Thierry	Mme MARQUES Laëtitia
M.MOULY Fabrice	M.DOLEAC Norbert	Mme FERREIRA OLIVEIRA Laure
M.CHAPPUIS Jacques	Mme FARRIOL GARCIA Christine	M.SERVETTAZ Hervé

Absentes :

Mme LE FRESNE Frédérique  
Mme SALMON Claire

Secrétaire de séance : M.LE CHEVOIR Pierre

Membres en exercice : 23	Quorum : 12	Présents : 21	Votants : 21	Majorité absolue : 11
--------------------------	-------------	---------------	--------------	-----------------------

### ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Adoption du procès-verbal du 09 juin 2023.
- Projet d'installation d'exploitation d'une plateforme de compostage de déchets verts et bio déchets en bacs - présentation
- Projet éolien
- Situation de la boulangerie
- Infractions à l'urbanisme - convention avec un avocat pour engager de nouvelles procédures
- Acquisition de terrain par voie de préemption SAFER - champ du Tertre
- Questions diverses

### ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 09 JUIN 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 09 juin 2023.

### PROJET D'INSTALLATION D'UNE PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE DECHETS VERTS ET BIO DECHETS EN BACS PRESENTATION

M.Guillaume Bié, porteur du projet d'installation d'une plateforme de compostage de déchets verts et bio déchets en bacs a répondu à la demande du conseil municipal et présente son projet accompagné d'une chargée de mission du cabinet d'étude en charge du projet (ARCOE 94100 Saint Maur des Fossés).

Ce projet prend place sur le site qui accueille déjà une compostière de déchets verts. Il est notamment prévu la construction d'un nouveau bassin pour collecter les eaux de ruissellement. Sur les bassins existants, une modification du système de ventilation et une mise à jour de logiciel devraient permettre de réguler les problèmes d'odeur. Les déchets alimentaire reçus seront traités dans un bâtiment fermé.

Secrétaire de séance :

Le processus est expliqué aux conseillers municipaux qui font part en retour de leurs craintes quant aux émanations d'odeurs et aux nuisances engendrées par la multiplication des camions en entrée et sortie de site et qui s'interrogent sur la durée de vie de ce type d'installation. Le porteur de projet explique que le dispositif est prévu pour limiter les odeurs, tout en améliorant les installations existantes. Le nombre de camions supplémentaire par rapport à aujourd'hui devrait être minime. On prévoit une durée de vie de plus de 20 ans pour ce genre de construction. Le site devrait accueillir environ trois employés en plus.

Les conseillers s'interrogent sur les recours dont dispose la population en cas d'émanation dérangeante : l'appel à un jury de nez est possible pour déterminer l'impact et obliger la mise en place de mesures visant à limiter l'impact olfactif pour la population.

La réglementation à ce sujet est bien plus exigeante aujourd'hui qu'il y a 20 ans lors de l'installation de l'usine de compostage sur ce site.

Le dossier a fait l'objet d'une demande d'enregistrement au titre des ICPE (Installations Classées Protection de l'Environnement) : après l'enquête publique dans le cadre de laquelle l'avis du conseil municipal a été sollicité, il ne reste plus qu'une signature pour valider le dossier.

L'avis du conseil municipal a été pris en compte dans le cadre de l'enquête publique, il a obligé le cabinet d'étude et le porteur du projet à apporter des réponses au commissaire enquêteur et à abonder le dossier pour le rendre plus précis sur certains points soulevés. Si le préfet valide le dossier en l'état, l'avis du conseil ne sera pas demandé à nouveau.

#### **PROJET EOLIEN -INFORMATION**

Monsieur le maire communique au conseil municipal le projet qui a été présenté par une entreprise qui prospecte pour l'implantation d'éolienne. Il rappelle qu'il y a plusieurs années, la communauté de communes des trois rivières avait lancé une étude faisabilité qui avait conclu à l'impossibilité d'installer des éoliennes sur le territoire en raison de la proximité avec les habitations. Une réunion sera toutefois sollicitée avec la préfecture et la direction départementale des territoires concernant ce sujet.

#### **SITUATION DE LA BOULANGERIE**

Monsieur le maire informe le conseil : l'actuel boulanger va déposer le bilan. La commune est propriétaire des murs mais pas du fonds de commerce, si aucun repreneur ne se manifeste, le commerce fermera et la commune devra alors trouver une solution. Plusieurs pistes sont envisagées parmi lesquelles la mise en place d'un dépôt de pain afin de permettre de conserver l'accès à ce type de commerce pour les administrés.

#### **INFRACTIONS A L'URBANISME CONVENTION AVEC UN AVOCAT**

Monsieur le maire explique de depuis des années, les procédures engagées par la commune à l'encontre des constructions illégales sont longues et aboutissent rarement. Lors d'une réunion organisée par le parquet de Meaux, un avocat a présenté une alternative : engager des procédures à l'encontre des contrevenants au civil, là où les procédures en référé permettent un traitement plus rapide.

Secrétaire de séance :

Tous les dossiers en cours ont été présentés et plusieurs ont déjà fait l'objet de contacts par l'huissier.

**ACQUISITION DE TERRAIN PAR VOIE DE PREEMPTION SAFER  
CHAMP DU TERTRE G328 - G330  
D2023/023**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Autorise** l'acquisition des parcelles cadastrées G328 et G330 pour une superficie totale de 1582m<sup>2</sup>,

**Fixe** le prix de l'acquisition à 3000€

**Autorise** le maire à signer l'acte de vente et tout document s'y rapportant.

### QUESTIONS DIVERSES

Pôle de services médicaux : un dentiste devrait s'implanter au premier étage avant la fin de l'année.

Contrat COR : le dossier a obtenu l'avis positif de la direction générale des finances publiques et peut être présenté aux organismes subventionneurs.

Travaux place de la mairie : ils débuteront prochainement, le projet a été revu une dernière fois avant la signature de l'ordre de service et des modifications ont été apportées concernant notamment la circulation des engins agricoles.

Voirie dégradée : Monsieur Teillard signale de la route de la Niveté est fortement détériorée et que le bus scolaire a été aperçu sur cette route pourtant interdite aux véhicules de plus de 10 tonnes.

Rentrée scolaire : elle s'est bien déroulée, avec quelques changements : à Saints l'arrivée d'une nouvelle directrice, Madame LAGNIEZ suite au départ en retraite de Madame VOL, et à Beauheil l'ouverture d'une nouvelle classe pour laquelle des travaux d'aménagement ont été réalisés durant l'été.

La séance est levée à 20h50.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2023  
SIGNATURES**

FONCTION	NOM ET PRENOM	SIGNATURE
MAIRE	M.JACOTIN BERNARD	
SECRETAIRE	M.LE CHEVOIR PIERRE	

Secrétaire de séance :